

# FEUILLE FÉDÉRALE

91<sup>e</sup> année

Berne, le 19 juillet 1939

Volume II

Paraît une fois par semaine. Prix: 20 francs par an; 10 francs pour six mois, plus la taxe postale d'abonnement ou de remboursement.

Avis: 50 centimes la ligne ou son espace; doivent être adressés franco à l'imprimerie des hoirs K.-J. Wyss, société anonyme, à Berne.

## Extrait des délibérations du Conseil fédéral

(Du 11 juillet 1939.)

Le Conseil fédéral a alloué des subventions aux cantons suivants:

1. St-Gall: Pour la construction d'un chemin d'alpage dans la commune d'Ebnat;
2. Grisons: Pour l'adduction d'eau sur l'alpe de Laus, commune de Somvix;
3. Vaud: Pour travaux de remise en état du sol endommagé par les orages dans les districts d'Aigle, de Lavaux, du Pays-d'Enhaut et de Vevey.

Suivant une communication de la légation d'Uruguay, les fonctions de M. Mario Chiancone de Bonis, vice-consul d'Uruguay à Lucerne ont pris fin. L'exequatur qui lui a été accordé le 6 avril 1934 doit être considéré comme annulé.

1348

## Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération

### Agence d'émigration Goth & C<sup>o</sup>. S. A., à Bâle.

Par suite de la transformation en société anonyme de la maison *Goth & Co.* à Bâle, la patente délivrée le 25 août 1936 à M. *Julius Goth*, représentant de ladite maison, et l'autorisant à exploiter une agence d'émigration et à vendre des billets de passage, est éteinte le 8 mai 1939.

Le même jour, M. *Jules Goth* a reçu une nouvelle patente en sa qualité de représentant de l'agence d'émigration et de passage de la maison *Goth & Co. S. A.* à Bâle.

Les demandes d'indemnité que des autorités, des émigrants et passagers, ou les ayants cause de ceux-ci seraient fondés à faire valoir contre l'ancienne agence d'émigration *Goth & Co.* à Bâle, sur la base de la loi fédérale du 22 mars 1888 concernant les opérations des agences d'émigration, doivent être adressées à l'office soussigné avant le 8 mai 1940. [2.]

Berne, le 3 juillet 1939.

1348

Office fédéral de l'émigration.

### Liste des mutations intervenues dans l'état des agences d'émigration et de passage et de leurs sous-agents pendant le deuxième trimestre de 1939.

La patente délivrée le 25 août 1936 à M. *Julius Goth* en qualité de représentant de l'agence d'émigration de la maison *Goth & Co.*, à Bâle, a été annulée le 8 mai 1939, par suite de changement du nom de la société.

A cette même date, il a été accordé à M. *Jules Goth* une nouvelle patente en qualité de représentant de l'agence d'émigration de la maison *Goth & Co. S. A.*, à Bâle.

*Sont entrés en qualité de sous-agents :*

de l'agence *société anonyme Danzas & Cie.*, à Bâle:

M. Juon, Hans, à Coire;

de l'agence *Lavanchy & Cie., succ. de Perrin & Cie.*, à Lausanne:

M. Chastellain, Robert, à Lausanne;

de l'agence *société anonyme de transports, anc. A. Natural, Le Coultre & Cie.*, à Genève:

M. Lorenzelli, Adrien, à Genève;

de l'agence *Lloyd-Reisebüro R. Kündig A.-G., vormalis A.-G. Meiss & Co.*, à Zurich:

M. Kyncl, Hans, à Zurich;

de l'agence *Zwilchenbart S. A.*, à Bâle:

M<sup>me</sup> Fassbind-Camenzind, Karolina, à Brunnen.

*Ont cessé de fonctionner en qualité de sous-agents :*

de l'agence *Berner Handelsbank S. A.*, à Berne:

M. Trachsel, Hermann, à Berne;

de l'agence *société anonyme Danzas & Cie.*, à Bâle:

MM. Darbellay, Adrien, à Martigny-Ville,

Spagnoli, Jean, à Martigny-Ville.

Berne, le 30 juin 1939.

1348

Office fédéral de l'émigration.

### Nombre des émigrants de la Suisse pour les pays d'outre-mer.

Mois	1939	1938	Accroissement ou décroissement
Janvier jusqu'à fin mai . . . . .	1194	738	+ 456
Juin . . . . .	213	158	+ 55
Janvier jusqu'à fin juin . . . . .	1407	896	+ 511

Berne, le 14 juillet 1939.

1348

Office fédéral de l'émigration.

### « The Marine Insurance Compagny, Limited » London.

#### Nomination d'un mandataire général.

Le département fédéral de justice et police a approuvé, en date du 7 juillet 1939, la nomination de *M. Camille Piaget*, chef au bureau de souscription du département « Transport » de la *Neuchâteloise*, compagnie suisse d'assurances générales, originaire des Bayards (canton de Neuchâtel), domicilié à Auvernier n° 53, désigné comme successeur de feu Albert Calame, ancien directeur du « Crédit foncier neuchâtelois » à Auvernier, en qualité de mandataire général pour la Suisse de

« *The Marine Insurance Company, Limited* » à Londres

(art. 47 de l'ordonnance du 11 septembre 1931 sur la surveillance des entreprises d'assurances privées). [1.]

Berne, le 12 juillet 1939.

1348

Bureau fédéral des assurances.

## Décision du département fédéral de l'économie publique dans un cas douteux au sens de l'article 9 de l'arrêté fédéral du 28 octobre 1937 sur les grands magasins et les maisons à succursales multiples.

Par décision du 14 juillet 1939, le département fédéral de l'économie publique a prononcé ce qui suit:

« Le magasin de bas d'E. Weber, rue de Nidau 40 à Bienne, est soumis à l'arrêté fédéral du 28 octobre 1937 sur les grands magasins et les maisons à succursales multiples comme succursale de la maison Rossner & Co. à St-Gall. »

Berne, le 14 juillet 1939.

1348

Département fédéral de l'économie publique.

## Mises au concours de travaux, de fournitures et de places et autres avis

### Mises en adjudication de travaux.

#### Bâtiments à Bière.

Désirant construire plusieurs bâtiments à Bière, la direction des constructions fédérales met les travaux suivants en adjudication:

Genre des travaux:	Bâtiments:
1. Aménagements et canalisations extérieurs . . . . .	A. B. C.
2. Terrassements et maçonnerie . . . . .	A. B. C. D. E.
3. Béton armé . . . . .	A. B. C. D.
4. Charpente . . . . .	A. B. C. D. E.
5. Ferblanterie . . . . .	A. B. C. D. E.
6. Couverture . . . . .	A. B. C. E.
7. Couverture en ciment ligueux . . . . .	D.
8. Installations sanitaires. . . . .	A. B. C. E.
9. Conduites d'eau. . . . .	A. B. C. D. E.
10. Installation de cuisines . . . . .	B. C.
11. Téléphones . . . . .	A. B. C.
12. Parqueterie. . . . .	A. B. C.
13. Planchers sans joints . . . . .	A. B. C.

## Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1939
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	29
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	19.07.1939
Date	
Data	
Seite	137-140
Page	
Pagina	
Ref. No	10 088 956

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.